

## AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS****SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION  
-AMINA-**

Siège social : 92-94, avenue Hédi Chaker- 1002 TUNIS.

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation - AMINA- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr GRAJA Mounir.

Bilan ACTIFS					
	Note	Exercice 2009			2 008
		Brut	Amort, Prov	Net	Net
<b>Actifs Incorporels d'exploitation</b>		<b>134 402</b>	<b>134 402</b>	<b>-</b>	<b>80 269</b>
Logiciel Informatique		134 402	134 402	-	80 269
<b>Actifs Corporels d'exploitation</b>	<b>4</b>	<b>170 125</b>	<b>130 740</b>	<b>39 385</b>	<b>51 453</b>
Installations Techniques et machines		145 146	109 637	35 509	45 475
Autres installations, Outillages et mobiliers		24 979	21 103	3 876	5 979
<b>Placements</b>	<b>5</b>	<b>14 556 378</b>	<b>822 019</b>	<b>13 734 359</b>	<b>11 407 498</b>
Terrains et Constructions		445 223	66 783	378 440	413 248
Autres Placements Financiers					
Actions, autres titres à revenu variable		8 311 310	547 773	7 763 537	4 761 333
Obligations et autres titres à revenu fixe		5 727 607	207 463	5 520 144	6 154 286
Autres prêts		72 239		72 239	78 630
<b>Créances</b>	<b>6</b>	<b>1 225 788</b>	<b>67 219</b>	<b>1 158 568</b>	<b>1 019 974</b>
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Autres créances nées d'opération d'assurance directe		416 059	67 219	348 840	369 633
Créances nées d'opérations de réassurance		69 722		69 722	56 540
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collect.publ.		542 685		542 685	467 230
Débiteurs Divers		197 321		197 321	126 571
<b>Autres Eléments d'Actifs</b>	<b>7</b>	<b>487 427</b>	<b>3 932</b>	<b>483 495</b>	<b>1 152 067</b>
Avoirs en Banque, CCP, Chèques et Caisse		207 219	3 932	203 287	798 077
Frais préliminaires					23 982
Comptes de Régularisation Actif					
Intérêts et loyers acquis et non échus		198 660		198 660	213 741
Autres Comptes de régularisation		81 548		81 548	116 267
<b>Total des actifs</b>		<b>16 574 119</b>	<b>1 158 312</b>	<b>15 415 807</b>	<b>13 711 261</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

	Notes	2 009	2 008
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital Social		3 000 000	3 000 000
Réserves et Primes liées au Capital		332 781	332 781
Résultat réporté	-	977 243	674 589
Effet des modifications comptables		194 170	
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>8</b>	<b>2 549 708</b>	<b>2 658 192</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 87 248</b>	<b>- 302 654</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>2 462 460</b>	<b>2 355 538</b>
<b>Passifs</b>			
Provisions pour risques		113 608	113 608
Provisions techniques brutes	<b>9</b>	<b>12 502 202</b>	<b>10 817 810</b>
Provision d'assurances Vie		11 868 807	10 421 068
Provision pour Sinistres		565 115	328 918
Provisions pour P.B ristournes		13 439	14 408
Autres provisions techniques		54 841	53 416
Autres dettes	<b>10</b>	<b>96 252</b>	<b>199 532</b>
Dettes nées d'opération de réassurance		17 711	11 583
Autres dettes		78 541	187 949
Etat, Organismes de sécur.Sociale, Collec.Publ		31 622	37 394
Créditeurs Divers		46 919	150 555
Autres passifs	<b>11</b>	<b>241 284</b>	<b>224 774</b>
Comptes de régularisation		241 284	224 774
<b>Total des passifs</b>		<b>12 953 346</b>	<b>11 355 724</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>15 415 807</b>	<b>13 711 261</b>

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE**

	Notes	2 009			2 008
		Opérations Brutes	Cession et retrocession	Opérations Nettes	
<b>PRIMES</b>	12	2 754 064	- 15 927	2 738 137	5 110 250
Primes émises et acceptées		2 754 064	- 15 927	2 738 137	5 110 250
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	13	1 653 419	-	1 653 419	1 136 165
Revenus des placements		1 653 419		1 653 419	1 136 165
<b>CHARGES DESINISTRES</b>	14	- 1 534 927	-	- 1 534 927	- 4 518 136
Montants payés		- 1 298 730		- 1 298 730	- 4 534 398
Variation de la provision pour sinistres		- 236 197		- 236 197	16 262
<b>VARIATIONS DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	15	- 1 445 970	-	- 1 445 970	- 491 937
Provisions d'assurance vie		- 1 446 940		- 1 446 940	- 478 071
Autres provisions techniques		970		970	- 13 866
<b>PARTICIPATIONS AUX BENEFICES ET RISTOURNES</b>	16	- 74 311	3 474	- 70 837	- 73 451
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>	17	- 520 274	-	- 520 274	- 380 712
Frais d'acquisition		- 260 069		- 260 069	- 200 483
Frais d'administration		- 260 205		- 260 205	- 180 228
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	18	- 208 890	-	- 208 890	- 302 278
<b>CHARGES DE PLACEMENTS</b>	19	- 695 152	-	- 695 152	- 661 684
Charges de gestion des placements		- 87 054		- 87 054	- 84 805
Corrections de valeurs sur placements		- 277 721		- 277 721	- 338 896
Pertes provenant de la réalisation des placements		- 330 377		- 330 377	- 237 982
<b>PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES A L'ETAT DE RESULTAT</b>	20	- 157 685	-	- 157 685	- 93 593
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>		- 229 725	- 12 453	- 242 178	- 275 376

## ETAT DE RESULTAT

	Notes	2 009	2 008
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>		- 242 178	- 275 376
<b>PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>		157 685	93 593
<b>AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES</b>			- 115 746
<b>RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	21	- 84 494	- 297 529
<b>IMPÔT SUR LE RESULTAT</b>		- 2 754	- 5 125
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		- 87 248	- 302 654
<b>EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		194 170	
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		106 923	- 302 654

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

	Notes	2 009	2 008
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>22</b>		
Encaissement des primes reçues des assurés		2 560 020	3 503 422
Sommes versées pour paiement des sinistres	-	1 241 063	3 122 211
Encaissement des primes reçues (acceptations)		91 333	93 259
Sommes versées pour les sinistres ( acceptations)			5 650
Commissions versées sur acceptations	-	8 220	8 393
Participations bénéficiaires payées(acceptations)	-	74 311	3 892
Commissions versées aux intermédiaires	-	58 020	46 047
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	823 200	582 673
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	12 256 837	11 607 706
Encaissements liés à la cession de placements financiers		9 957 594	12 095 843
Produits financiers reçues		1 243 780	413 845
<b><i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i></b>	-	<b>608 924</b>	<b>754 367</b>
<b>Flux de trésorerie liés ax activités d'investissement</b>	<b>23</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo.Corp.et Incorp	-	6 934	49 593
Encaiss.provenant de la cession d'Immo.Incorp.et Corp		25 000	
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i></b>		<b>18 066</b>	<b>- 49 593</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>24</b>		
Dividendes et autres distributions			
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	-	<b>590 858</b>	<b>704 774</b>
<b>TRESORERIE DE DEBUT D'EXERCICE</b>		<b>798 077</b>	<b>93 303</b>
<b>TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE</b>		<b>207 219</b>	<b>798 077</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## EXERCICE 2009

### 5. Notes aux états financiers (les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

#### 5.1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

#### 5.2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

##### 5.2.1. Note sur les placements

Les placements englobent les titres de participations, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts au personnel...

L'exercice 2009 a été marqué par un changement de méthode comptable au niveau de la gestion des placements de AMINA et ce par le passage à la méthode du coût moyen pondérée au lieu de la méthode FIFO.

Les dépréciations financières constatées, sur chaque catégorie de titres côtés de même nature, entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2009 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées ont fait l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur investie est inférieure à la valeur mathématique.

Les bons de trésor négociables en bourse font l'objet d'une évaluation à l'inventaire sur la base du capital restant augmenté de la fraction non amortie de l'écart entre la valeur faciale et le prix d'acquisition.

##### 5.2.2. Note sur les provisions techniques

Les provisions techniques comprennent :

###### a- Les Provisions Mathématiques

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la compagnie déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

---

#### **b- Les provisions pour sinistres à payer**

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés et non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2009 et dont la déclaration est parvenue au début de l'exercice 2010.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

#### **c- Les réserves de stabilité**

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats, destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

### **5.2.3 Note sur l'état de résultat**

L'état de résultat est présenté selon le modèle préconisé par la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance (NC 26).

Cette norme permet de déterminer le résultat technique de l'assurance vie et le résultat global de la société.

Par ailleurs et en application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, la société a procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice 2009 par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- *Les frais de gestion sinistres* : ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
  - *Les frais d'acquisition des contrats* : ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
  - *Les frais d'administration* : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
  - *Les frais de gestion des placements* : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires etc...
-

- **Les autres charges techniques** : Ils correspondent aux charges qui, exceptionnellement, ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment ;

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Charge par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est allouée à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques.

En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

#### 5.2.4 Présentation des états financiers

Le bilan de l'exercice comptable 2009 totalise tant à l'actif qu'aux capitaux propres et passif 15 415 807 dinars contre 13 711 261 dinars en 2008, accusant ainsi une augmentation de 1 704 545 dinars.

L'exercice 2009 a dégagé un déficit de 87 248 dinars contre un déficit de 302 654 dinars en 2008.

Les primes émises de l'exercice 2009 nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent à 2 662 731 dinars contre 5 031 933 dinars l'année précédente, accusant ainsi une diminution de 2 369 202 dinars en montant et 47% en pourcentage.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de l'exercice 2009.

### 5.3. Notes complémentaires

#### 5.3.1 Notes sur les postes d'actifs

---

### A1 : Actifs incorporels d'exploitations

L'actif incorporel totalise à fin 2009 une valeur nette nulle contre une valeur nette de 80 269 à fin 2008 et correspond au logiciel de gestion technique « ASSUARIA ».

Ce logiciel qui n'est plus fonctionnel en 2010, a été amorti intégralement en 2009.

### A2 : Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent à fin 2009 une valeur brute de 170 125 dinars contre 188 191 dinars à fin 2008 soit une variation négative de 18 066 dinars ;

La valeur nette de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 39 385 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette
Matériel d'exploitation	18 186	16 059	2 127
Matériel de transport	50 000	50 000	0
MMB	6 793	6 903	-110
Agencement, Aménagement	67 461	44 961	22 499
Œuvres et Arts	27 685	12 817	14 868
<b>Total</b>	<b>170 125</b>	<b>130 740</b>	<b>39 385</b>

### A3 : Placements

Le portefeuille placements de « AMINA » totalise au 31 décembre 2009 un montant net de 13 734 359 dinars contre 11 407 498 dinars au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 2 326 861 dinars.

La répartition du poste placements est donnée comme suit :

Libellé	2009			2008		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Constructions	445 223	66 783	378 440	459 985	46 737	413 248
Bon de trésor	4 153 000		4 153 000	4 430 000		4 430 000
Emprunts obligataires	667 144		667 144	874 286		874 286
Parts dans les fonds communs de placements	815 395		815 395	809 909		809 909
Billets de trésorerie	207 463	207 463	0	857 463	207 463	650 000
Titres cotés	6 673 925	144 140	6 529 785	2 239 400	367 625	1 871 775
Parts dans les SICAV	129 699		129 699	1 034 576		1 034 576
Titres de participations	892 290	403 633	488 657	1 365 333	120 259	1 245 073
Compte à terme	500 000		500 000			
Autres prêts	72 239		72 239	78 630		78 630
<b>Total</b>	<b>14 556 378</b>	<b>822 019</b>	<b>13 734 359</b>	<b>12 149 582</b>	<b>742 084</b>	<b>11 407 498</b>

- Billets de trésorerie
-

La valeur nette du poste « Billets de trésorerie » s'élève au 31 décembre 2009 à 207 463 dinars et se détaille comme suit :

Billets de trésorerie	Valeur brute	Provision	Valeur nette
BATAM	177 778	177 778	0
FLEXO PRINT	29 685	29 685	0
<b>Total</b>	<b>207 463</b>	<b>207 463</b>	<b>0</b>

- Titres de participations

La valeur brute du portefeuille « titres de participations » s'élève au 31 décembre 2009 à 892 290 dinars contre 1 365 333 dinars et se détaille comme suit :

Titres	Situation au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Situation au 31/12/2009
<b>Titres de participations</b>	<b>477 662</b>	<b>0</b>	<b>253 372</b>	<b>224 290</b>
S O F I G A T	1 000			1 000
EDIFIA	198 750		198 750	0
SOCIETE TUNINVEST	51 342		51 342	0
SOCIETE FEIZA	61 440			61 440
ARCHIDOC	16 000			16 000
SOCITETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE	27 050			27 050
CODIT	118 800			118 800
PART SOCIALE C.T.T.T.	3 280		3 280	0
<b>Conventions de portages</b>	<b>887 671</b>	<b>0</b>	<b>219 671</b>	<b>668 000</b>
VENDIS	30 000			30 000
SPEED STYLE	53 643		53 643	0
STGH	300 000			300 000
STE DE GESTION HOTELIERE PRIMAVERA	280 000			280 000
BEN JEMAA MOTORS	166 028		166 028	0
ARCHIDOC	58 000			58 000
<b>Total</b>	<b>1 365 333</b>	<b>0</b>	<b>473 043</b>	<b>892 290</b>

✓ *Titres de participations*

La valeur brute des titres de participations s'élève au 31 décembre 2009 à 224 290 dinars.

Les provisions pour dépréciations de ces titres s'élève à 63 633 dinars et se détaille comme suit :

Titres	Situation au 31/12/2009	Provisions
S O F I G A T	1 000	
EDIFIA	0	
SOCIETE TUNINVEST	0	

Titres	Situation au 31/12/2009	Provisions
SOCIETE FEIZA	61 440	61 440
ARCHIDOC	16 000	
SOCITETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE	27 050	2 193
CODIT	118 800	
PART SOCIALE C.T.T.T.	0	
<b>Total</b>	<b>224 290</b>	<b>63 633</b>

- **Autres prêts**

Les autres prêts totalisent à fin 2009 un montant de 72 239 dinars et se détaillent comme suit :

Libellés	Montant
Prêt Thouraya MSADDAK	48 601
Prêt Ridha Jlassi	8 400
Gratification Mondher KABCHECHE sur 2005 et antérieurs	5 000
Autres prêts au personnel AMINA	10 238
<b>Total</b>	<b>72 239</b>

- ✓ *Conventions de portages*

La valeur brute des titres de participations en portage s'élève au 31 décembre 2009 à 668 000 dinars et se détaillent comme suit :

Conventions	Solde 2009	Montant initial	Règlement Total	Règlement 2009	Impayés	A échoir	Provisions
VENDIS	30 000	40 000	10 000	0	10 000	20 000	
ARCHIDOC	58 000	58 000	0	0	58 000	0	
STGH	300 000	300 000	0	0	60 000	240 000	60 000
STE DE GESTION HOTELIERE PRIMAVERA	280 000	280 000	0	0	280 000	0	280 000
<b>Total</b>	<b>668 000</b>	<b>678 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>408 000</b>	<b>260 000</b>	<b>340 000</b>

#### A4 : Créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2009 pour un montant brut de 1 225 788 dinars contre 1 019 974 dinars à fin 2008 et présente le détail suivant :

Libellés	Brut 2009	Provisions	Net 2009	Net 2008
Créances nées d'op. d'assurances directes	416 059	67 219	348 840	369 633
Créances nées d'opérations de réassurances	69 722		69 722	56 540
Etat et organismes de sécurité sociale	542 685		542 685	467 230
Débiteurs divers	197 321		197 321	126 571
<b>Total</b>	<b>1 225 788</b>	<b>67 219</b>	<b>1 158 568</b>	<b>1 019 974</b>

##### a- Créances nées d'opération d'assurances directes

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 416 059 dinars et correspond aux créances de la société sur les assurés. Ces créances sont présentées à l'actif du bilan net des commissions.

Les provisions au 31 décembre 2009 qui s'élève à 67 219 dinars correspond à :

- des primes à annuler pour un montant de 25 379 dinars ;
- une provision sur les créances sur les assurés pour un montant de 41 840 dinars

Le fichier des primes impayés, par quittance, tel que arrêté par le service de gestion technique, présente un total de primes impayées, au 31 décembre 2009, de 400 797 dinars soit un écart de 15 262 dinars par rapport au solde comptable.

Les travaux de rapprochements entre le solde comptable et le solde technique doivent être réalisés à fin de justifier et apurer les écarts dégagés aussi bien au niveau global qu'au niveau individuel agent par agent.

Les provisions sur les créances qui s'élèvent à 41 840 dinars a été déterminé comme suit

Année	Impayés au 31.12.2009	Recouvrement 2010	Restant	Taux de provisions	Provisions
2006 et antérieurs	43 635	15 990	27 645	100%	27 645
2007	17 732	14 186	3 546	100%	3 546
2008	55 006	33 708	21 298	50%	10 649
2009	284 424	73 751	210 673	0%	0
<b>Total</b>	<b>400 797</b>	<b>137 635</b>	<b>263 162</b>		<b>41 840</b>

---

#### b- Créances nées d'opération de réassurances

Elles correspondent à l'excédent du compte d'acceptation en réassurance pour l'exercice 2009.

#### c- Etat et organismes de sécurité sociale

Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit essentiellement des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.

#### d- Débiteurs divers

Le solde de la rubrique « Débiteurs divers » qui s'élève à 197 321 dinars correspond essentiellement au :

- montant des salaires du personnel de « AMINA » détachés auprès du « GAT » qui s'élève à 157 117 dinars ;
- montant de cautionnement de 27 834 dinars au titre de la taxation d'office notifié à la société en 2008.

#### A5 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 un montant net de 483 495 dinars contre 1 152 067 dinars 2008 et se détaille comme suit :

Libellés	Brut 2009	Provisions	Net 2009	Net 2008
Avoirs en banque, CCP, Chèques et caisse	207 219	3 932	203 287	798 077
Charges reportées	0	0	0	23 982
Comptes de régularisation	280 208	0	280 208	330 008
<b>Total</b>	<b>487 427</b>	<b>3 932</b>	<b>483 495</b>	<b>1 152 067</b>

#### A5.1 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique présente au 31 décembre 2009 un total de 207 219 dinars ventilé de la manière suivante :

Libellés	Brut 2009	Provisions	Net 2009	Net 2008
Compte courant CGF	290 194		290 194	674 908
BIAT 65	-127 776		-127 776	62 554
BANQUE DU SUD	33 889		33 889	33 364
CAISSE SIEGE	3 932	3 932	0	20 010
BEST BANK	8 620		8 620	8 646
UIB AG Etats-Unis	166		166	243
Compte courant Tunisie Valeur	74		74	110
BIAT 32	-25		-25	-25
UBCI AGENCE PASTEUR	-224		-224	-109
ATB AVENUE DE LA LIBERTE	-1 631		-1 631	-1 624
<b>Total</b>	<b>207 219</b>	<b>3 932</b>	<b>203 287</b>	<b>798 077</b>

- **Comptes courants « CGF »**

Les comptes courants de la compagnie ouverts auprès de la société d'intermédiaire en bourse « Compagnie Gestion et Finances, CGF », totalisent à fin 2009 un solde de 290 194 dinars. Ces comptes courants sont arrêtés par la CGF au 31 décembre 2009 avec une situation de trésorerie en faveur de « AMINA » de 295 020 dinars soit un écart de 4 826 dinars. Cet écart remonte aux exercices antérieurs.

- **Caisse siège**

La caisse siège présente à fin 2009 un solde net nul. Le solde brut s'élevant à 3 932 dinars a été totalement provisionné du fait que le solde porté sur le PV d'arrêté de caisse établi par le responsable de la caisse au 31 décembre 2009 est nul.

Cet écart est encourus d'analyse afin de le justifier et de réserver le traitement comptable adéquat.

- **Banque 65 « Avenue Mohamed V »**

Le rapprochement bancaire du compte courant principal ouvert auprès de la BIAT « Agence Mohamed V » fait apparaître des suspens remontant aux exercices antérieurs qui méritent d'être identifiés et apurés.

### **A5.3 Comptes de régularisations actifs**

Les comptes de régularisations actifs totalisent à fin 2009 un montant de 280 208 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2009	2008
Les intérêts et loyers acquis et non échus	198 660	213 741
Autres comptes de régularisation	81 548	116 267
<b>Total</b>	<b>280 208</b>	<b>330 008</b>

- **Les intérêts et loyers acquis et non échus**

La valeur de la rubrique « Intérêts et loyers acquis et non échus » s'élève au 31 décembre 2009 à 198 660 dinars et correspond aux intérêts courus et non échus sur les bons de trésor et les emprunts obligataires.

- **Autres comptes de régularisation**

La valeur de la rubrique « Autres comptes de régularisations » s'élève au 31 décembre 2009 à 81 548 dinars et se détaille comme suit :

---

Libellés	2009
Différences sur les prix de remboursement sur BTA	77 995
Charges constatées d'avance	3 552
<b>Total</b>	<b>81 548</b>

### 5.3.2 Notes sur les postes de capitaux propres et de passifs

#### P1 : Capitaux propres

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2009 un montant de 2 462 460 dinars contre 2 355 538 dinars au 31 décembre 2008 enregistrant ainsi une variation positive de 106 923 dinars qui correspond à :

- résultat déficitaire de l'exercice 2009 qui s'élève à 87 248 dinars.
- l'effet des modifications comptables pour un montant de 194 170 suite au changement de méthode comptable dans le traitement du portefeuille des placements

En effet, l'exercice 2009 a été marqué par un changement de méthode comptable au niveau de la gestion des placements de AMINA et ce par le passage à la méthode du coût moyen pondérée au lieu de la méthode FIFO. Ce changement de méthode a impacté positivement les capitaux propres d'ouverture pour le montant de 194 170 dinars et négativement le résultat de l'exercice pour le montant de 59 948 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres est donné comme suit :

Libellés	Capital Social	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultat reporté	Effets des modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2008	3 000 000	67 270	213 511	52 000	-674 589	0	-302 654	2 355 538
Affectations					-302 654		302 654	0
Réserves Légales								0
Réserves facultatives								0
Autres capitaux propres								0
Résultat reporté								0
Effets des modifications comptables						194 170		194 170
Résultat de l'exercice							-87 248	-87 248
Solde au 31.12.2009	3 000 000	67 270	213 511	52 000	-977 243	194 170	-87 248	2 462 460

#### P2 : Provisions pour risques et charges

La rubrique « provisions pour risques et charges » totalise au 31 décembre 2009 un solde de 113 608 dinars.

Ce montant correspond à la provision constatée par la compagnie suite à la taxation d'office dont elle a fait objet et ce pour le défaut de dépôt des déclarations fiscales.

### **P3 : Provisions techniques brutes**

Au 31 décembre 2009, les provisions techniques brutes totalisent 12 502 202 dinars contre 10 817 810 dinars au 31 décembre 2008 accusant ainsi une augmentation de 1 684 392 dinars.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

Libellés	2009	2008
Provisions mathématiques	11 868 807	10 421 068
Provisions pour sinistres à payer	565 115	328 918
Provisions pour P.B	13 439	14 408
Autres provisions techniques	54 841	53 416
<b>Total</b>	<b>12 502 202</b>	<b>10 817 810</b>

#### ✓ Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques vie atteignent au 31 décembre 2009 une valeur de 11 868 807 dinars contre 10 421 068 dinars l'exercice précédent soit une augmentation de 1 447 740 dinars.

Elles se détaillent entre les différentes catégories d'assurance comme suit :

Libellés	2009	2008
Contrats Epargne	10 055 713	8 674 776
Contrats Décès	1 160 095	1 025 349
Contrats Mixte	652 999	720 942
<b>Total</b>	<b>11 868 807</b>	<b>10 421 068</b>

#### ✓ Les provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2009 à 565 115 dinars contre 328 918 dinars au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 236 197 dinars.

Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres.

Ces provisions comprennent les sinistres déclarés et non payés ainsi que les capitaux échus et non décaissés et se détaillent comme suit :

Libellé	2009	2008
Sinistres à payer	351 570	173 359
Capitaux échus à payer	155 736	139 895
Frais de Gestion	57 809	15 663
<b>Total</b>	<b>565 115</b>	<b>328 918</b>

#### ✓ Les autres provisions techniques : La provision de stabilité :

Ce poste présente un solde de 54 841 dinars au 31 décembre 2009 contre 53 416 dinars au 31 décembre 2008 et correspond à la réserve de stabilité dégagée sur le contrat d'assurance vie

---

conclu avec la société « TUNINTER ». Cette provision est destinée à faire face aux déficits techniques éventuels.

✓ Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes :

Au 31 décembre 2009, le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes s'élève à 13 439 dinars.

**P4 : Autres dettes**

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2009 à 96 252 dinars contre 199 532 dinars à fin 2008.

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2009	2008
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 711	11 583
Etat, Organismes sociaux et collectivités publiques	31 622	37 394
Créditeurs divers	46 919	150 555
<b>Total</b>	<b>96 252</b>	<b>199 532</b>

✓ Créditeurs divers

La rubrique « créditeurs divers » totalise à fin 2009 un solde de 46 919 dinars contre 150 555 dinars à fin 2008.

Ce solde est constitué essentiellement des dividendes à payer pour un montant de 43 440 dinars.

**P5 : Autres passifs**

Les autres passifs totalisent à fin 2009 une valeur de 241 284 dinars contre 224 774 dinars au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde 2009
Charges à payer	236 353
Autres comptes de régularisation passif	4 931
<b>Total</b>	<b>241 284</b>

- **Charges à payer**

La valeur des charges à payer s'élève au 31 décembre 2009 à 236 353 dinars et correspondent essentiellement à :

- Loyers du siège pour un montant de 49 286 dinars ;
-

- Salaires des détachés du personnels GAT auprès d'AMINA pour un montant de 83 105 dinars ;
- Frais de gestion CGF au titre de l'exercice 2009 pour un montant de 40 593 dinars ;

### 5.3.3 Notes sur les états de résultat

#### **R01 : Les primes émises**

Le chiffre d'affaires net d'annulations, affaires directes, réalisé au cours de l'exercice 2009, s'est élevé à 2 662 731 dinars contre 5 031 934 dinars l'année précédente.

Les primes acceptées se sont élevées à 91 332 dinars en 2009 contre 93 258 à fin 2008.

Les primes cédées de l'exercice 2009 s'élèvent à 15 927 dinars contre 14 943 dinars en 2008.

#### **R02 : Les produits de placements**

Les produits bruts de placements se sont élevés à fin 2009 à 1 653 419 dinars et les charges de placements ont atteint 695 152 dinars, d'où un revenu net de placement de 958 267 dinars contre un revenu net de 474 481 dinars l'exercice précédent soit une augmentation de 296 583 dinars.

#### **R03 : Les Charges de sinistres**

Au cours de l'exercice 2009, on a enregistré une régression de la charge de sinistre de 2 983 209 dinars, passant ainsi de 4 518 136 dinars au 31 décembre 2008 à 1 534 927 dinars à la clôture de cet exercice.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2009.

Les sinistres à payer ont atteint 565 115 dinars au 31 décembre 2009 contre 328 918 dinars à fin 2008 soit une variation de 236 197 dinars.

#### **R04 : Participations aux bénéfiques et ristournes**

La participation bénéficiaire et ristournes de l'exercice s'est élevée à 74 311 dinars.

#### **R05 : Les frais d'exploitation**

Les frais d'exploitation ont totalisé au cours de l'exercice 2009 la somme de 520 274 dinars, soit 19 % du chiffre d'affaires, contre 380 712 dinars l'exercice précédent.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

---

- ✓ **Les frais d'acquisition :** Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent :
  - les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition, les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats
  - les frais indirectement imputables : tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats (exemple : frais de personnel, quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel).
- ✓ **Les frais d'administration :** Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille (frais de personnel, la quote-part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel).

#### **R06 : Les autres charges techniques**

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations.

La valeur des autres charges techniques s'élève au 31 décembre 2009 à 208 890 dinars soit 7 % du chiffre d'affaires.

#### **R07 : Les charges de placements**

Les charges de placements se sont élevées au 31 décembre 2009 à 695 152 dinars contre 661 684 dinars l'exercice précédent.

Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

Libellés	2009	2008
Charges de gestion des placements	87 054	84 805
Corrections de valeurs sur placements	277 721	338 896
Pertes réalisation des placements	330 377	237 982
<b>Total</b>	<b>695 152</b>	<b>661 684</b>

#### **❖ Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés et l'amortissement des immeubles de placement.

---

❖ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placements.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au 31 décembre de chaque année au cours moyen du mois de décembre.

Les moins values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes, tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

❖ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Ce sont les pertes subies suite à la cession des actions cotées.

**R09 : Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat**

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placements sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au 31 décembre 2009, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 958 267 dinars contre un revenu net de 474 481 dinars l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève 157 685 dinars au 31 décembre 2009 contre 93 593 dinars au 31 décembre 2008.

**R10 : Résultat des activités ordinaires**

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2009 avant impôt s'élève à -84 494 dinars contre -297 529 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur le résultat est de 2 754 dinars en 2009 contre 5 125 dinars en 2008.

Par conséquent, l'exercice 2009 fait ressortir un résultat net de - 87 248 dinars contre -302 654 dinars l'exercice précédent.

---

L'effet des modifications comptables s'établi à 194 170 dinars. De ce fait, le résultat après modification comptable s'élève à 106 923 dinars.

#### **5.3.4 Notes sur l'état de flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

##### ***F1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation***

Au cours de l'exercice 2009, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à - 608 924 dinars contre 754 367 dinars l'exercice précédent.

##### ***F2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement***

Pour l'exercice 2009, les flux liés aux activités d'investissement se sont élevés à 18 066 dinars.

##### ***F3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement***

Au cours de l'exercice 2009, la compagnie n'a pas engagé des flux relatifs aux activités de financement.

La variation de la trésorerie est de - 590 858 dinars. De ce fait la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 207 219 dinars contre 798 077 dinars l'exercice précédent.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE TUNISIENNE  
D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

**1- Opinion du commissaire aux comptes**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2009.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la compagnie comprenant le bilan, l'état de résultat technique vie, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 et faisant apparaître un total bilan de 15 415 807 dinars et un résultat déficitaire de 87 248 dinars.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2009 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## **2- Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la

compagnie n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

Ainsi, les comptes des valeurs mobilières émises par la compagnie sont tenus par elle-même.

**Tunis, le 18 juin 2010**

**Cabinet Mounir GRAJA  
Mounir GRAJA**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Nous rappelons que notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1. la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a conclu, au cours de l'exercice 2009, des transactions portant sur les titres de participations dans la sociétés « EDIFIA » et rentrant dans le cadre des conventions règlementées. Ces transactions se détaillent comme suit :

Date	Opération	Quantité	Prix de cession	VM 2009	Cessionnaires	Relation avec AMINA
06/07/2009	Vente	4 500	7,5	13,310	SECA	A des administrateurs en commun avec AMINA
09/12/2009	Vente	22 000	7,5	13,310	Yezid SKANDRANI Noureddine SKANDRANI SECA	Administrateur de AMINA Administrateur de AMINA A des administrateurs en commun avec AMINA

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Nous avons été avisés par la société de l'existence de plusieurs conventions règlementées dont :

1. le Groupe des Assurances de Tunisie, ayant des administrateurs en commun avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de cette dernière.
2. la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » exerce son activité dans des locaux appartenant aux Groupe des Assurances de Tunisie en vertu d'un contrat de location. Le loyer de l'exercice 2009 s'élève à 25 244 dinars.
3. la Compagnie Gestion et Finance « CGF », ayant des administrateurs en commun avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », est chargée, en tant qu'intermédiaire en bourse, de gérer les placements en bourse de « AMINA ».
4. des membres du personnel de « AMINA » sont détachés auprès du Groupe des Assurances de Tunisie « GAT », ayant des administrateurs en commun avec « AMINA », la charge du personnel détaché auprès du « GAT » relative à l'exercice 2009 s'élève à 42 378 dinars.
5. des membres du personnel du « GAT » sont détachés auprès de la société d'assurance vie et de capitalisation « AMINA », ayant des administrateurs en commun avec « GAT », la charge du personnel détaché du « GAT » auprès de « AMINA » relative à l'exercice 2009 s'élève à 87 912 dinars.
6. la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a accordé, des prêts à des membres du personnel du « GAT », ayant des administrateurs en commun avec la société « AMINA ». La situation de ces prêts, au 31 décembre 2009, se présente comme suit :

Libellé	Montant
Thouraya MSADDAK	48 601
Ridha JLASSI	8 400

7. La société « SECA », ayant des administrateurs en commun avec « AMINA », fait partie des agents généraux de la société. Le solde comptable débiteur de la SECA, net de commission sur arriérés, s'élève au 31 décembre 2009 à 34 214 dinars.

**C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

**1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :**

La rémunération de l'ancien président directeur général au titre de 2009 a été reconduite par décision conseil d'administration du 30 mai 2009.

La rémunération exceptionnelle de l'administrateur délégué a été fixé en vertu de l'additif au procès verbal du conseil d'administrateur du 30 mai 2008.

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

**2. Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général, de l'administrateur délégué des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en DT):**

Libellés	PDG du 01/01/2009 au 30/07/2009	Administrateurs délégué	Administrateurs
	Charges de l'exercice		
Avantages à court terme	93 679	25 000	
Jetons de présence	5 000	1 667	8 333
<b>Total</b>	<b>98 679</b>	<b>26 667</b>	<b>8 333</b>

Le montant des jetons de présence servis en 2009 au titre de l'exercice 2008 et totalisant 15 000 dinars n'ont pas été prévus dans le procès verbal de l'AGO statuant sur les comptes de 2008.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 juin 2010

Cabinet Mounir GRAJA

Mounir GRAJA